

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016 – 18H00

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, , Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Agnès LAURENT, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Bernard SÉNÉ, Véronique RÉVEILLON. Sylvie LUCCISANO,

Membre absente excusée : Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

### Approbation du PV du conseil du 9 juin 2016

- 1- **CAGB : Présentation du dispositif d'aide aux communes**
- 2- **Urbanisme : proposition d'adhésion Service Autorisation Droits des Sols (ADS) de la CAGB**
- 3- **Urbanisme : délibération pour soumettre les clôtures à déclaration préalable**
- 4- **Devis cimetière et voirie**
- 5- **Délibération générale autorisant le maire à représenter la commune en justice**
- 6- **Renouvellement baux communaux**
- 7- **Convention Relais assistantes maternelles**
- 8- **Délibération modificative budgétaire**
- 9- **SYDED : reversement de la TFCE**
- 10- **FSL : proposition de participation au Fond de Solidarité Logement**
- 11- **Information sur les propositions de St Vit pour exercer des compétences destinées à disparaître suite à la dissolution de la CCVSV**
- 12- **Questions diverses**

#### 1- CAGB : Présentation du dispositif d'aide aux communes

Ce service d'aide aux communes est proposé aux communes membres et se situe sur 3 niveaux :

- un 1er niveau ouvert à toutes les communes
- un 2ème niveau accessible moyennant une cotisation forfaitaire de 2.80 €/hab
- un 3ème niveau mobilisable au cas par cas avec établissement de devis pour les communes intéressées.

#### 2- Urbanisme : proposition d'adhésion Service Autorisation Droits des Sols (ADS) de la CAGB

Une convention avec le service ADS de la CAGB permettra l'instruction des dossiers d'urbanisme. Cette convention sera conclue jusqu'en 2020 par tacite reconduction.

	Coût mission de base
Certificat d'urbanisme b	128 €
Autorisation de travaux	128 €
Déclaration Préalable	224 €
Permis de Démolir	224 €
Permis de construire Maison Individuelle	320 €
Permis d'Aménager	960 €
Permis de construire à enjeux	960 €

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### 3- Urbanisme : délibération pour soumettre les clôtures à déclaration préalable

Il convient d'exercer un contrôle sur l'édification des clôtures intervenant sur le territoire, et ce dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants par notamment la qualité des paysages.

Dans ce cadre, le maire propose de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire communal en application des dispositions de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article R.421-12,

Considérant que l'amélioration du cadre de vie des habitants est une priorité, cet objectif est d'ailleurs inscrit dans les orientations générales du PADD du PLU communal en cours d'élaboration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune de Byans-Sur-Doubs,
- d'autoriser le maire ou un adjoint ayant reçu délégation, à accomplir toutes formalités à cet effet.
- 

**Vote 6 voix POUR, 5 voix CONTRE et 4 Abstentions .**

#### **4. Devis cimetière et voirie**

La stèle du jardin du souvenir et les bancs sont posés. La commission se réunira fin 2016 pour rédiger le nouveau règlement. Il est proposé de garder le caveau d'attente existant dans sa fonction et de faire poser un nouveau caveau - ossuaire pour un coût de 1 390 € TTC. Le conseil municipal accepte ce devis qui sera réalisé en 2017 par la marbrerie BOUCON.

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **5- Délibération générale autorisant le maire à représenter la commune en justice**

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **6- Renouvellement baux communaux**

- **presbytère** :renouvellement du bail pour 6 ans à compter de sept 2016 pour un loyer mensuel de 650 €
- **cabinet médical** : nouveau bail jusqu'en 2020 pour un loyer mensuel de 570 €.

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **7. Convention relais assistantes maternelles**

Renouvellement de la convention avec les familles rurales pour un coût de 402 €. Il est proposé des animations auprès des jeunes enfants et des permanences pour informer les familles et les assistantes maternelles.

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **8. Délibération modificative budgétaire**

Le conseil municipal décide d'inscrire les modifications budgétaires suivantes au budget 2016.

Invest.	Dépenses	020/020	Dépenses imprévues Invest	-1000
Invest.	Recettes	021/021	Virement de la section de fonct	7907
Fonc.	Dépenses	023/023	Virement section investissement	7907
Invest.	Recettes	13258/13	Subv des autres groupements	1293
Invest.	Dépenses	2117/21	Bois,forêts	5200
Invest.	Dépenses	2128/21	Autres agenc. et aménag.	1700
Invest.	Dépenses	2152/21	Installations de voirie	3300
Fonc.	Recettes	7551/75	Excédent budgets annexes	7907

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **9. SYDED : reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité**

Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré décide :

- d'accepter le reversement par le SYDED à la commune d'une fraction égale à 35 % du montant de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune à compter du 1er janvier 2017 ;
- de donner délégation au maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **10- FSL : proposition de participation au Fond de Solidarité Logement**

Monsieur le maire rappelle l'existence du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées – PDALPD-

Le FSL intervient pour toutes personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Le FAAD a pour objectif de soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Le conseil municipal décide de contribuer au versement de 0.61 € par habitant pour le fonds de solidarité logement uniquement.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **11- Information sur les propositions de St Vit pour exercer des compétences destinées à disparaître suite à la dissolution de la CCVSV**

Budget OM de la CCVSV : ce budget investissement est excédentaire d'environ 180 000 € et sera reversé aux 3 nouvelles communautés de communes ( Val Marnaysien, Loue Lison et CAGB ) au prorata de la population, plutôt que dépenser pour l'achat de nouvelles poubelles de tri.

Enfance et jeunesse : Ces compétences communautaires seront supprimés en 2017 suite à la dissolution de la CCVSV. La commune de St Vit propose aux 6 communes adhérentes à la CAGB une convention de partenariat payante. Le conseil municipal émet un avis réservé dans l'attente des coûts définitifs.

## **12- Questions diverses**

- PLU : avis favorable pour la CAGB, la Région et la Chambre d'Agriculture. Avis réservé de la DDT pour les zones humides. Il nous est demandé une étude réalisée par un botaniste, étude qui sera réalisée ce mois-ci.

L'enquête publique devrait avoir lieu en janvier 2017.

- Tribunal administratif : notre avocate a rédigé son mémoire en réponse concernant le dossier de M. et Mme MOREL ayant saisi le tribunal pour un refus de déclaration préalable pour la ferme Goulot.

- ZDE : le dossier reste ouvert en attente des positionnements des nouvelles communautés de communes auxquelles nous seront rattachées en 2017. La CAGB a la compétence développement éolien

- Prêt du lycée agricole : le taux d'intérêt est à 0, il ne reste plus qu'à rembourser le capital jusqu'en 2019.

- SAUR : contrôle des bornes incendie vérifiées et en état

- Maison Heilliette : le règlement de la succession est en cours par les services fiscaux
- Schéma départemental de coopération intercommunale : l'arrêté préfectoral est publié et confirme notre rattachement à la CAGB
- SNCF : rencontre pour sécuriser l'accès au quai et la traversée piétonne du passage à niveau Rte de la Grotte. Une étude de faisabilité sera réalisée prochainement.
- Remboursement suite à la vente de la maison Mombert des frais de péril et des travaux d'office réalisés par la commune pour un coût de 16 000 € par le notaire chargé de cette vente.
- CAGB : gouvernance des 6 communes de la CCVSV qui rejoignent le Grand Besançon au 1er janvier 2017 devant désigner parmi eux 2 conseillers communautaires délégués pour siéger au bureau. La commune sera représentée au conseil communautaire par 1 titulaire et 1 suppléant.

Prochaine réunion le 3 novembre 2016 en présence de l'architecte des bâtiments de France et d'un bureau d'études pour modifier le périmètre de protection du clocher de l'église. Cette modification nécessite une enquête publique qui pourrait être organisée en même temps que notre PLU.

La séance est levée à 23h00.